



En savoir plus

Ligne électrique (aérienne et souterraine)

150 kV

225 kV

400 kV

Réseau de transport de gaz par canalisation
(tampon de 5 km)

Réseau de distribution de gaz GrDF
(tampon de 5 km)

Commune disposant d'au moins d'un
réseau de chaleur ou de froid

